

Demande de transfert de la subvention municipale attribuée à la section basket

et acceptation de ce transfert

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 062-216207589-20251215-2025_5_3-DE

Contexte

Jusqu'à présent, la section basket de l'ALO (Amicale Laïque d'Ostrohove) bénéficiait d'une subvention municipale destinée à financer ses activités. Cette subvention était versée au fil de l'eau par ALO. À la suite de la **scission de cette section** et de sa constitution en association indépendante, l'*Ostrohove Basket Club* reprend désormais l'intégralité des activités liées au basket sur le secteur d'Ostrohove à compter de la saison 2025/2026

Par la présente,

Je soussigné, *M. LAFONTAIN*...représentant l'Amicale Laïque d'Ostrohove (ALO)

Et Je soussigné, *A. BOUVERNE*.....représentant l'association Ostrohove Basket Club en tant qu'entité indépendante à compter de la saison 2025/2026.

Demande de transfert de subvention

En conséquence, à compter du 1er janvier 2026, nous vous prions de bien vouloir transférer le montant de la subvention municipale, jusqu'alors versé à l'ALO pour sa section basket, à l'association *Ostrohove Basket Club*. Ce transfert permettra d'assurer la continuité des activités sportives et de respecter l'objet initial de la subvention.

Pour mémoire montant de la subvention 2025 : 25 000 €

Engagements

Nous, représentants de l'Ostrohove Basket Club, acceptons ce transfert de subvention, et nous engageons à :

- Maintenir les activités de basket dans les mêmes conditions qu'auparavant.
- Respecter les obligations liées à l'utilisation de la subvention, conformément aux règles en vigueur.
- Fournir tout document complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Fait à St Martin Boulogne, le 3/12/2025

ALO

Lafontain
AMICALE LAÏQUE D'OSTROHOVE
37 rue Georges CUVIER
62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
Tél. 03 21 91 06 82

Ostrohove Basket Club

...